

COMMUNIQUÉ . COMMUNIQUÉ . COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Plus jamais un autre Simon Marshall !

Montréal, le 22 août 2005 - À titre d'association provinciale de promotion des intérêts et de défense des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leur famille, l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS) a produit une série d'actions dans le dossier de l'accueil et du traitement au sein du système judiciaire des citoyens ayant une déficience intellectuelle, et la situation vécue par monsieur Marshall vient confirmer la justesse et la pertinence des actions entreprises.

En effet, depuis le début des années 1990, de nombreuses plaintes pour des difficultés rencontrées lors d'un processus judiciaire ont été acheminées à l'AQIS par des parents ou des personnes elles-mêmes. Les principaux faits rapportés touchent :

- La méconnaissance de la déficience intellectuelle, le non-respect de leurs droits, des difficultés rencontrées lors des interrogatoires ou de la prise de dépositions ;
- La confusion entre la déficience intellectuelle et la maladie mentale ;
- Les préjugés tenaces à l'égard de ces personnes quant à leur potentiel de commettre des délits ou le questionnement quant à leur crédibilité. Or, la documentation ne révèle aucun schéma logique qui permette de penser que ces personnes sont plus susceptibles que les autres citoyens de commettre des gestes violents ;
- Des lacunes dans l'adaptation des procédures concernant les caractéristiques des personnes ayant une déficience intellectuelle.

De plus, selon de nombreuses recherches, la présence de la déficience intellectuelle est identifiée au moment de l'arrestation dans à peine 30% des situations, 50% lors de l'enquête préliminaire et environ 10% dans les services correctionnels. C'est dire que plusieurs personnes traversent le système judiciaire sans que leurs caractéristiques et besoins ne soient pris en compte ! Imaginons une personne aveugle ou sourde qui se retrouverait dans la même situation.....

Devant ces faits, l'AQIS se mobilise et dès 1997 interpelle les partenaires des réseaux de la santé, des services sociaux, du milieu judiciaire et du milieu associatif. Encore aujourd'hui, l'AQIS assume le leadership provincial dans ce dossier :

- **1997-98** : Une recherche provinciale auprès de l'ensemble des ressources et organismes impliqués auprès des personnes, tant au niveau de la déficience intellectuelle que du système policier et judiciaire, que du réseau de la santé et des services sociaux ;

- **1999** : La création d'une table de concertation provinciale Justice-Déficiences intellectuelle ;
- **2001-2003** : La mise en place de tables de concertation régionales Justice –Déficiences intellectuelle dans les 6 régions suivantes : Montérégie, Montréal, Québec, Saguenay-Lac-St-Jean, Outaouais, Bas-St-Laurent. Un protocole d'intervention Justice-Déficiences intellectuelle existait déjà dans la région de l'Estrie ;
- **2001-2005** : La conception et la réalisation de formations pour les intervenants et professionnels des milieux policier et judiciaire, du réseau de la santé et des services sociaux et pour les familles ;
- **En processus depuis 2001** : La négociation d'un projet de formation auprès de l'École nationale de police ;
- **En cours** : Interventions ponctuelles dans certains dossiers.

L'AQIS entend redoubler ses efforts de sensibilisation et de concertation et multiplier les activités de formation pour que la situation vécue par monsieur Marshall, à partir des premiers interrogatoires jusqu'à son séjour en prison où vraisemblablement sa dignité humaine et les besoins reliés à sa déficience intellectuelle n'ont pas été respectés, ne se reproduise plus !

- 30 -

Source : Diane Milliard, directrice générale
Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS)
Tél. (514) 725-7245 – Télécopieur : (514) 725-2796
Courriel : direction_generale@aqis-iqui.qc.ca